

**COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX**  
**CHARENTE-MARITIME**

**ARRETE DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

**VU** : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

**VU** : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur la VC 127 « Zone des Tunnelles », à ST GEORGES DES COTEAUX à compter du 17 Février 2025 pour une durée de travaux de 45 jours en raison de travaux de branchement télécom.

**A R R Ê T E**

**ART. 1** -La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits pendant la durée des travaux sur la VC 127 « Zone des Tunnelles » à ST GEORGES DES COTEAUX à compter du 17 février 2025 pour une durée de travaux de 45 jours en raison de travaux de branchement télécom.

**ART. 2** - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise SEC TP chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

**ART. 3**- Le responsable du chantier, Monsieur Guillaume LE FOLLIC pourra être contacté au 05.46.95.30.02

**ART. 4**- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie  
Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :  
SEC TP, chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 29 Janvier 2025

Le Maire-Adjoint  
Romain ROUAN



The image shows a circular official stamp of the Commune de Saint Georges des Coteaux, Charente-Maritime. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX' and 'CHARENTE-MARITIME' around the perimeter, with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.